

LE COMITE SOCIAL ECONOMIQUE

ORGANISATION ET ENJEUX

Réf. Défis CE – F07

Le contenu est susceptible d'évolutions en fonction de la parution des décrets

PREREQUIS : ETRE REPRESENTANT DU PERSONNEL

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR

CE, DP, CHSCT, DUP puis DUP élargie... les instances représentatives du personnel vont subir progressivement une énième transformation ! Ce nouveau « lifting » devra être généralisé au 01 janvier 2020.

Le C.S.E., présenté dans les « ordonnances Macron », devra évoluer selon les nouvelles directives gouvernementales.

Quelles sont-elles ? Nous vous proposons de le découvrir au cours de cette journée de formation.

1. LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

- Le devenir des instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT, DUP, DUP élargie)
- Objectifs de la réforme des I.R.P.
- Le regroupement des mandats : quels enjeux ?

2. TRANSITION ET MISE EN PLACE DU C.S.E. DANS L'ENTREPRISE

- Qui le décide ? Quelles entreprises sont concernées ?
- Seuil, élections, délais et mise en place
- Entreprises de – de 300 salariés et entreprises de + de 300 : quelles différences ?

3. LE C.S.E. : INSTANCE UNIQUE

- Le C.S.E. : présentation et fonctionnement
- Les attributions concernant la Sécurité, la Santé et les Conditions de Travail (SSCT)
- La mise en place (facultative) des délégués de proximités
- Les attributions économiques et professionnelles du C.S.E., les réclamations
- Du C.S.E. (Comité Social d'Entreprise) vers le Conseil d'Entreprise (la négociation)

4. MOYENS DE L'INSTANCE

- Gestion des budgets : qu'est ce qui change (fongibilité des budgets) ?
- Les réunions : qui participe ?
- Consultations thématiques obligatoires et supplétives
- Les experts : champs d'intervention, modalités et financement.
- Formation économique et S.S.C.T. des membres
- Heures de délégation : des heures pour les réunions internes du comité

5. QUESTIONS DIVERSES